

**SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN  
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
DU 13 JUIN 2023**

**LISTE DE PRÉSENCE**

<b><u>ALGOLSHEIM</u></b>	Richard BALTZINGER	Adjoint
<b><u>ARTZENHEIM</u></b>	Claude GEBHARD	Maire
<b><u>BALTZENHEIM</u></b>	Fabrice FOECHTERLÉ	Adjoint
<b><u>BIESHEIM</u></b>	Roland DURR	Adjoint
<b><u>DESSENHEIM</u></b>	Aurélie FORNY	Maire
<b><u>DURRENENTZEN</u></b>	Jacques-Thierry MARANTIER	Adjoint
<b><u>GEISWASSER</u></b>	Isabelle FOLLIGUET	Adjointe
<b><u>HEITEREN</u></b>	Dominique SCHMITT	Maire
<b><u>KUNHEIM</u></b>	Didier WEISHEIMER	Adjoint
<b><u>NEUF-BRISACH</u></b>	Denis FERRARI	Conseiller
<b><u>OBERSAASHEIM</u></b>	Joël HILDWEIN	Conseiller
<b><u>URSCHENHEIM</u></b>	Pierre VOGEL	Adjoint
<b><u>VOGELGRUN</u></b>	Mirko PASQUALINI	Maire
<b><u>VOLGELSHEIM</u></b>	Claude GANTZER	Adjoint
<b><u>WECKOLSHEIM</u></b>	Arlette BRADAT	Maire
<b><u>WIDENSOLEN</u></b>	Josiane BIGEL	Maire
<b><u>WOLFGANTZEN</u></b>	Chris BIRAUD	Adjoint

**SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN  
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
DU 13 JUIN 2023**

**PROCÈS VERBAL**

Mardi 13 juin 2023 à 19H00 au siège du Syndicat à Neuf-Brisach, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de M. Dominique SCHMITT, Président du SIAEP de la Plaine du Rhin.

**Présents :**

Tous les délégués présents sur la liste sauf :

**Excusés :**

Richard BALTZINGER a donné pouvoir à M. Valéry BAUMANN, Mme Arlette BRADAT a donné pouvoir à M. Luc THOMASSEY, M. Didier WEISHEIMER qui n'a pas été remplacé, M. Jacques-Thierry MARANTIER qui n'a pas été remplacé.

**Assistait également :**

- M. Éric SICHLER, Directeur du SIAEP de la Plaine du Rhin

Monsieur Dominique SCHMITT, Président, souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

Le quorum étant atteint, le Président constate que le Comité Syndical peut délibérer valablement.

**II. APPROBATION DU P.V. DE LA DERNIÈRE RÉUNION**

**1) PV de la réunion du 14/03/2023**

Le Président passe rapidement en revue les différents points de l'ordre du jour abordés lors de cette réunion et demande s'il y a des questions.

**Le Comité Syndical,**

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

**APPROUVE** le P.V. de la dernière réunion du Comité Syndical du 14/03/2023.

**II. AEP**

**1) Point sur les chantiers en cours**

Le Président évoque les différents chantiers en cours :

- Le remplacement d'une des pompes du puits de la station d'URSCHENHEIM ;
- La mise en place d'une nouvelle tête de puits en inox à la station d'URSCHENHEIM ;
- Plusieurs fuites réparées à différents endroits du réseau AEP ;
- Une nouvelle chaudière a été installée au siège à la place des 2 existantes qui devenaient vétustes ;
- Un des 2 compteurs de gaz du siège a été supprimé entraînant une économie pour le SIAEP ;

- La réfection complète avec isolation du plafond d'un bureau au rez-de-chaussée du siège.

Le Comité Syndical **PREND ACTE** de l'avancement de ces chantiers qui ont été prévus au Budget Primitif 2023.

## 2) Travaux Rue de Bâle à NEUF-BRISACH

Concernant le marché de travaux AEP rue de Bâle à NEUF-BRISACH, l'appel d'offre sera publié dans la semaine.

L'ouverture des plis est prévue pour le 20 juillet prochain pour un démarrage des travaux le 18 septembre prochain. Les travaux devraient durer 7 à 8 semaines et la circulation dans la rue se fera de manière alternée avec des feux de chantier.

Le Syndicat terminera ses travaux avant la fin de l'année puis la commune fera la réfection de la rue courant 2024.

Le Comité Syndical **PREND ACTE** de l'avancement de ce chantier qui a été prévu au Budget Primitif 2023.

## 3) Divers

- Le Président rappelle que les communes ont été sollicitées par le SIAEP pour savoir si elles souhaitent bénéficier d'un tarif négocié pour le contrôle de leurs poteaux d'incendie. Celles qui souhaitent donc encore obtenir ce service ont jusqu'à la fin de la semaine pour en faire la demande.
- Le Président évoque la réactivité du SIAEP dans la réalisation d'un branchement AEP à KUNHEIM. En effet, la commune a prévu la réfection de la voirie départementale en juillet prochain et une demande de branchement au 41 rue Principale (dans la future emprise des travaux) a été déposée tout début juin. Ainsi, les services du SIAEP ont mis tout en œuvre afin d'obtenir toutes les autorisations (département, commune) en une semaine et le branchement a été réalisé le 12 juin.
- Le Président évoque aussi le chantier rue Principale à BALTZENHEIM qui est terminé pour la part du SIAEP. Le Syndicat et la commune s'étaient mis d'accord pour que le SIAEP intervienne en amont et que la commune fasse la réfection de voirie à la suite. Il avait été convenu que les tranchées soient rebouchées de tout venant après le passage du SIAEP mais que les enrobés ne soient pas tout de suite refaits vu la coordination avec la réfection de voirie de la Mairie prévue. Or, les travaux de réfections de la Mairie n'ont pas encore eu lieu et les habitants se plaignent de l'état de la chaussée auprès du Syndicat.

Le Président rappelle donc qu'il est de la responsabilité de la Mairie de réaliser au plus vite la réfection de voirie pour que les habitants de la rue Principale puissent à nouveau circuler convenablement. M. FOECHTERLÉ évoque un démarrage des travaux de réfection de la chaussée le 28 juin prochain.

Il rappelle également qu'il faudra être attentif à l'avenir sur les dispositions prises en considération avant l'ouverture d'un chantier. Notamment, la saisie du Département par la Commune si nécessaire.

## III. ADMINISTRATION, FINANCES ET PERSONNEL

### 1) Création d'un emploi de technicien en charge de la relève et de l'entretien des sites

Le Président explique au Comité la nécessité de créer un nouveau poste de technicien en charge de la relève des compteurs et de l'entretien des différents sites de production et de stockage de l'eau :

En effet, un des 2 techniciens actuels, Arist HENNINGER entrevoit un départ à la retraite d'ici l'année prochaine et le Directeur étudie actuellement son dossier. Un état des lieux des différents sites de production et de stockage avait été fait l'année dernière avec le Directeur et le Responsable Technique et avait mis en évidence un besoin d'entretien et de petite maintenance plus régulier. Enfin, la technicienne en charge de l'entretien et de la relève à GEISWASSER fait valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> août prochain. Pour toutes ces raisons, il est donc nécessaire de créer ce nouvel emploi.

**Le Comité Syndical,**

- VU les explications fournies par le Président ;  
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;  
VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;  
VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;  
VU l'état du personnel du SIAEP ;  
VU le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de **Technicien en charge de la relève et de l'entretien des sites** relevant des grades techniques de Catégorie C (tous les grades) ou B (tous les grades) à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minutes (soit 100%, 35/35<sup>èmes</sup>), compte tenu des besoins du service technique et du remplacement d'un agent qui va bientôt partir à la retraite ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Sur proposition du Président et à **l'unanimité** :

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 01 / 07 / 2023, un emploi permanent de Technicien en charge de la relève et de l'entretien des sites relevant des grades techniques de Catégorie C (tous les grades) ou B (tous les grades) à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minutes (soit 100%, 35/35<sup>èmes</sup>) est créé.

Le Président est chargé de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : Le Président est chargé de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

(Le cas échéant) Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public territorial.

Dans ce cas : indiquer le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Article 3 : Le Président est chargé de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

**2) Délégation de signature au Directeur**

Le Président explique au Comité Syndical qu'en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, les services du SIAEP ont besoin d'une continuité décisionnelle par signature pour les questions du quotidiens et les petits achats. Aussi, il propose de déléguer sa signature pour certains actes, notamment : les DICT et DIDP, les commandes de fournitures pour un montant inférieur ou égal à 1 000 € HT ou encore pour les formulaires de remplissage de piscine.

**Le Comité Syndical,**

- VU les explications fournies par le Président ;  
VU les conditions d'octroi des délégations de signatures prévues au CGCT ;

Sur proposition du Président et à **l'unanimité** :

**DÉCIDE** d'octroyer la délégation de signature du Président au Directeur pour les DICT et DIDP, les commandes de fournitures pour un montant inférieur ou égal à 1 000 € HT et encore pour les formulaires de remplissage de piscine ;

**PRÉCISE** que ces délégations sont prévues qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

### 3) Site internet du SIAEP

Le Président rappelle la création d'un site internet du Syndicat des Eaux et donne la parole au Directeur pour une présentation vidéo du nouveau site.

Le Directeur présente la page de garde sur le site internet : [siaeplainedurhin.fr](http://siaeplainedurhin.fr). Il passe en revue les différents onglets des menus. Certains, comme l'historique de la structure, reste encore à développer et des photos notamment aériennes vont y être ajoutées.

Outre la facilité d'accès en direct par les usagers à différents formulaires et information sur la qualité de l'eau, le site permet aussi et surtout de signaler son relevé de compteur via une interface claire. L'abonné rentre les informations relatives à son compteur et doit y joindre une photo et son numéro de téléphone. Ce dernier point est un réel gain pour la relève et évite aussi le renvoi par la poste du carton laissé par les releveurs.

Le Directeur termine sa présentation en expliquant que ce site internet en est à ses débuts et que maintenant il faut « le faire vivre » et évoluer en fonction des nouveautés du Syndicat ou de la réglementation.

Le Comité Syndical **PREND ACTE** de ce nouveau service aux abonnés et quelques réactions émanent de l'assemblée :

- Les élus demandent la mise en ligne des PV des réunions du Comité Syndical à l'unanimité ;
- Le formulaire de remplissage va être mis en ligne ;
- Il est demandé d'ajouter une confirmation de prise en charge du relevé de compteur transmis par un retour de mail.

### 4) Réunion de présentation du transfert de la compétence EAU aux EPCIs à partir de 2026

Le Président évoque la réunion du 24 mai dernier qui s'est tenue à la Com-Com Alsace Rhin-Brisach pour faire un premier point d'information sur le transfert de compétence AEP à la Com-Com au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le Président donne la parole à Claude GEBHARD qui a été mandaté par la Com-Com pour piloter ce transfert.

M. GEBHARD évoque la création éventuelle « d'un pôle EAU POTABLE » au sein de la Com-Com avec une gestion interne et un Directeur au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il explique la nécessité de faire un état des lieux des structures en place dans le périmètre de la Com-Com avant la fusion des services, tant en termes de moyens techniques qu'en terme de personnel.

Un comité de pilotage composé des élus et des Directeurs des structures devra se réunir régulièrement afin de faire une synthèse. La 1<sup>ère</sup> réunion se tiendra en septembre prochain et M. GEBHARD propose une fréquence à 6 semaines jusqu'à l'échéance de 2026.

Les réunions pourront se faire tour à tour dans chaque structure pour que les personnes apprennent à se connaître.

Il faudra être prêt dès juillet 2025 pour régler les problématiques juridiques et budgétaires.

Le Président souhaite que le Syndicat des eaux ou « le Pôle EAU POTABLE » ait une véritable force de proposition à la Com-Com. Il évoque aussi les rapprochements déjà effectués avec le SIAEP BFN par exemple. Le Président souhaite savoir rapidement l'organisation et le mode de fonctionnement de cet éventuel « pôle EAU POTABLE ».

M. GEBHARD rappelle que l'eau potable est « un bien alimentaire précieux ».

### 5) Divers.

- Le Président évoque la prochaine réunion du Copil pour le barrage agricole le 25 septembre prochain à la Préfecture. Il rappelle que ces installations de pompage transfrontalières serviront à rabattre la nappe en cas de crue du Rhin et d'élévation de la nappe. Les communes principalement concernées sont GEISWASSER et VOGELGRUN. Le réseau d'eau potable sera repris à neuf aux endroits où il rencontrera les nouvelles installations de drainage.
- Le Président informe les élus du nettoyage annuel des châteaux d'eau. Notamment celui de Heiteren car le 21 et 22 juin prochain il risque d'y avoir des perturbations sur le réseau AEP.
- Suite à une demande de branchement pour la commune de DESSENHEIM, le Président rappelle que c'est le SIAEP qui doit être sollicité et non l'entreprise sous-traitante titulaire du marché à bon de commande en direct.

- Chris BIRAUD évoque une réclamation au nom du Maire de WOLFGANTZEN. Il évoque une réparation de fuite programmée juste avant midi qui aurait selon lui pu être décalée à un autre moment de la journée moins préjudiciable, notamment pour le restaurant du village.  
Le Président répond en expliquant que la réparation n'a pas pu se réaliser dans les conditions et temps voulu à cause de vannes grippées.
- Josiane BIGEL prend la parole concernant les remplissages de piscine. Elle souhaite que les demandes reçues par le SIAEP et signées par le demandeur soient renvoyées par mail aux Mairies correspondantes.  
Le Directeur répond que cette demande sera bien prise en compte et réalisée pour toutes les communes autorisant la prise d'eau sur les poteaux d'incendie pour les remplissages de piscine.

Le Président remercie les membres du Comité Syndical et le Directeur et évoque une prochaine réunion au mois de septembre.

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance close.  
Délibéré en séance, les jours et an susdits.  
Fin de la séance à 20 H 10.

---

Neuf-Brisach, le 17/07/2023

Le Président,



  
Dominique SCHMITT